



Note explicative de la pétition - La Vigie

La Vigie, association de veille citoyenne et écologique de Bretignolles-sur-Mer, entend défendre les sites naturels de la commune, ses paysages, son image de caractère spécifique balnéaire en mettant en oeuvre les classements de préservation et de protection à la hauteur des enjeux dans le respect des directives des services du ministère de l'environnement.

Actuellement, les orientations de l'urbanisme et de l'aménagement dans les plans de planification que sont le SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) et le PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) présentent un projet de port de plaisance au lieu dit la Normandelière à Bretignolles-sur-Mer.

Ce projet a fait l'objet de sept enquêtes publiques conjointes en 2011. Avec près de 6000 dépositions reçues, la commission d'enquête, dans son rapport, conclut par un avis négatif pour chaque enquête.

La municipalité s'acharne à manoeuvrer pour élaborer une version nouvelle du projet. La municipalité a transféré la maîtrise du projet à la CDC (*Communauté de Communes*) pour le planifier dans l'élaboration du SCoT, (*document de planification territoriale*), de façon à imposer la programmation du projet dans le PLU qui doit être compatible avec le SCoT.

Pour tenter de franchir les obstacles aux autorisations, le maire de Bretignolles, également président de la CDC veut modifier ou supprimer les classements de la zone circonscrite pour le projet. Ex : dans l'élaboration du SCoT et du PLU, il est prévu de supprimer la coupure d'urbanisation actée dans le POS (*Plan d'Occupation des Sols de 1998*), en voie de remplacement par le PLU.

Afin de favoriser ses objectifs, la municipalité a laissé la zone à l'abandon et a participé activement à sa dégradation pour déprécier l'état initial. Ex : le plan d'eau détruit intentionnellement, la dune bordière défoncée par le détournement et la suppression des protections du sentier, la pression mise sur l'exploitation agricole qui a porté la municipalité à son acquisition à un prix illégal sous le prétexte de maîtrise foncière alors que le projet n'est pas acceptable au regard des services de l'état. La délibération autorisant le maire à contracter cet achat a été annulé par le tribunal administratif et la transaction est actuellement en procédure d'annulation par le juge judiciaire.

Devant ces volontés de saccages programmés pour un projet porteur de destruction du milieu, non respectueux des règlements environnementaux, de la Loi Littoral, et afin de mettre un terme à ces velléités et les méthodes dévoyées mises en oeuvre pour tenter de démolir les protections existantes ou nécessaires à instaurer,

La Vigie vous propose de signer la pétition en ligne sur son site : [La Vigie actualité](#)



Pétition de La Vigie

Pétition pour la protection du site de la Normandelière à Bretignolles-Sur-Mer

Charte

Mesdames et Messieurs, élus (es) responsables de la gestion et du développement de notre territoire communautaire, nos lieux de vie, nous vous demandons solennellement :

1. L'abrogation du projet de port de Plaisance à Bretignolles-Sur-Mer à la Normandelière,
2. que la zone visée dans le projet, comprenant la zone humide référencée par le Sage Auzance Vertonne, les terres agricoles entre le bourg et le dolmen soient confirmées en coupure d'urbanisme et covisibilité et soient classées "espace remarquable",
3. De mettre à jour et de compléter l'inventaire des zones naturelles paysagères ou écologiquement sensibles, selon les définitions et les directives actuelles, et de conforter les classements afférents aux zones communales à protéger dans les documents d'urbanisme SCoT – PLU (*natura2000 - ZNIEFF - Zones humides – coupures d'urbanisation espaces remarquables, etc...*),
4. De soutenir le conservatoire du littoral dans sa mission d'acquisition des parcelles des sites à protéger et d'inciter les propriétaires à céder les parcelles concernées,

Ce ne sera que justice envers la nature pour l'avenir de tous.



Le Président
Jean baptiste Durand

